Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (2017)

**Heft:** 2148a: Réforme de l'imposition des entreprises III

### Inhaltsverzeichnis

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

**Download PDF: 29.03.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# RIE III: un colis piégé à retourner à l'expéditeur le 12 février

L'essentiel en bref

## Paysage avant la bataille

Pour comprendre les enjeux autour de la votation du 12 février 2017 sur RIE III

## La genèse et le contenu du paquet législatif soumis au vote le 12 février 2017

Du projet du Conseil fédéral à celui du Parlement

### La RIE III vue des cantons et des villes

Ce n'est pas sur le plan fédéral que les effets fiscaux et budgétaires sont les plus importants

# Le pari stupide de la sous-enchère fiscale

La concurrence ruineuse à laquelle se livrent les cantons n'était nullement inévitable

# Lucratifs intérêts notionnels, astucieuse «patent box»

De nouvelles mesures encourageant différemment l'évasion fiscale internationale

### Une réforme bonne pour l'emploi, vraiment?

Richemont et Generali, études de cas

# Lucerne: du paradis fiscal à l'enfer budgétaire

La RIE III dans la pratique